



Revue de presse



Mercredi 15 février 2023



Comparaison biaisée

A chaque préoccupation son temps. Le montant dérisoire de l'allocation touristique accordé aux Algériens revient au devant de la scène, à travers l'Assemblée populaire nationale. Des membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont, ces derniers jours, mis sur la table la nécessité d'augmenter le montant de l'allocation touristique pour les Algériens voyageant à l'étranger.



Cyberattaques : Nécessité de renforcer les pare-feux

A chaque cyberattaque touchant une des entreprises ou institutions nationales, la question de la cybersécurité revient au devant de l'actualité. La récente attaque dont a fait l'objet le site numérique de l'Agence presse service (APS) met en exergue, encore une fois, l'impératif pour les entreprises de renforcer leurs systèmes pour parer à ces dangers de ces attaques à multiples facettes. Il s'agit surtout, pour eux, de protéger leurs données ainsi que leurs infrastructures numériques.



Investissements : Les économistes évoquent les filières à privilégier

L'année 2023 sera celle de la vérité pour l'économie nationale. De nombreuses mesures ont été prises ces trois dernières années par le gouvernement, de nature à donner un nouvel élan à l'économie nationale. Celle-ci a su jusque-là tirer son épingle du jeu dans un environnement socioéconomique des plus incertains.



La monnaie nationale gagne en pouvoir d'achat : Le dinar sur une bonne trajectoire

La valeur du dinar continue d'observer ces derniers mois une tendance soutenue à l'appréciation, rompant ainsi progressivement avec le cycle des dévaluations successives qu'elle subissait durant les années précédentes, au gré des fluctuations des cours du pétrole et des ajustements de taux de change opérés par la banque centrale.



Impôts en Algérie : voici toutes les mesures visant à empêcher l'évasion fiscale

Vous découvrirez dans cette édition du 14 février 2023 les différentes mesures entreprises par le gouvernement algérien pour empêcher l'évasion fiscale. La commission des finances et du budget de l'APN a mis en lumière les lacunes dans l'application du règlement budgétaire. Plusieurs mesures ont ainsi été proposées pour empêcher l'évasion fiscale en Algérie et afin de recouvrir les impôts dus.



« Voici pourquoi l'Algérie va quitter le tiers monde », selon un expert étranger

D'après un expert étranger, l'Algérie va quitter le tiers monde pour une raison bien précise. Dzair Daily vous dévoile tous les détails à ce sujet, dans la suite de ce nouveau passage du 14 février 2023.

Importation d'équipements rénovés : CARE dénonce un «acharnement bureaucratique»

Le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise, CARE, a publié une «note» sur l'importation par les entreprises d'équipements rénovés. Ce document, qui s'ajoute à ceux déjà publiés par ce think tank pour les besoins du débat sur la conjoncture économique et sur la nouvelle législation promulguée récemment, met en exergue «la persistance» d'une «réglementation absurde» qui continue de s'appliquer aux investisseurs «souhaitant importer des équipements rénovés plutôt que des équipements neufs».

Une valeur de 3,5 milliards DA de crédits octroyés par la BNA aux entreprises La finance islamique dans la bonne direction

La valeur des crédits octroyés aux entreprises par la Banque nationale d'Algérie (BNA), dans le cadre de la finance islamique, a atteint les 3,5 milliards de DA en 2022, a indiqué le Directeur général (DG) de la BNA, Mohamed Lamine Lebbou. Lebbou a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que la valeur des crédits octroyés aux entreprises par la BNA l'année dernière a connu une hausse de 220% par rapport à l'année 2021. S'agissant des autres crédits destinés aux entreprises, un taux de croissance de 14% a été enregistré en 2022, soit plus de 1.500 milliards de DA.

Le chiffre d'affaires de la BNA a dépassé les 160 milliards de DA en 2022, soit 1,2 milliard de dollars, selon le DG, qui a souligné que la valeur des dépôts au niveau de la Banque, en matière de finance islamique, a atteint au 31 décembre 2022, plus de 21 milliards de DA. Plus de 2,5 millions de comptes sont enregistrés à cette Banque publique, dont le réseau bancaire compte 227 agences, avec 6 agences dédiées à la finance islamique et 65 guichets consacrés au même type de finance.

La BNA œuvre à élargir son réseau pour couvrir l'ensemble du territoire national à 100%, a précisé le même responsable, qui affirme que sa banque compte ouvrir de nouvelles filiales en Afrique. A cela s'ajoute la banque algérienne créée en Mauritanie avec la participation de trois autres banques nationales à savoir la Banque extérieure d'Algérie (BEA), le Crédit populaire algérien (CPA) et la Banque de développement agricole (BADR) qui a obtenu en janvier dernier son registre de Commerce.

Une autre banque algérienne a été créée au Sénégal (en partenariat avec les mêmes banques) qui a obtenu en décembre 2022 son registre de Commerce, alors que la Commission bancaire de Dakar finalisera l'examen du dossier d'autorisation " dans les semaines à venir " pour entrer en exploitation, selon le même responsable. En effet, Selon le règlement n 20-02 du 15 mars 2020, une opération relevant de la finance islamique est toute opération de banque qui ne donne pas lieu à la perception ou au versement d'intérêts. Il s'agit des opérations de banque qui concernent six produits: la mourabaha, la moucharaka, la moudaraba, l'ijara, le salam, l'istisnaa, les comptes de dépôts et les dépôts en comptes d'investissement.

Les banques et les établissements financiers qui veulent mettre en place des produits de finance islamique, sont tenus d'abord de "disposer des ratios prudentiels conformes aux normes réglementaires et satisfaire au strict respect des exigences en matière d'élaboration et de délais de transmission des reporting réglementaires", souligne le règlement. La Banque d'Algérie exige une autorisation préalable pour permettre aux banques et établissements financiers la mise sur le marché des produits de la finance islamique.

Préalablement à l'introduction de la demande de cette autorisation, la banque ou l'établissement financier doit obtenir la certification de conformité aux préceptes de la Charia, délivrée par l'autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique.

En outre, la banque ou l'établissement financier est tenu de créer un comité de contrôle charaïque, composé d'au moins trois (3) membres, désignés par l'Assemblée générale.

Les missions de ce comité consistent particulièrement, dans le cadre de la conformité des produits à la Charia, de contrôler les activités de la banque ou de l'établissement financier relevant de la finance islamique. Pour obtenir l'autorisation de la Banque d'Algérie, la banque ou l'établissement financier doit aussi clarifier la procédure à suivre pour assurer l'indépendance administrative et financière du "guichet de finance islamique", du reste des activités.

"Le guichet de finance islamique, doit être financièrement indépendant des autres structures de la banque ou de l'établissement financier. La comptabilité du guichet de finance islamique doit être totalement séparée de la comptabilité des autres structures de la banque ou de l'établissement financier", selon le règlement de la Banque centrale. "Cette séparation doit, notamment, permettre l'établissement de l'ensemble des états financiers, exclusivement, dédiés à l'activité du guichet de finance islamique. Les comptes client du guichet de finance islamique, doivent être indépendants du reste des comptes de la clientèle", est-il noté dans le même texte. La Banque d'Algérie précise, dans ce sens, que l'indépendance du guichet de finance islamique est assurée par une organisation et un personnel, exclusivement, dédiés, y compris au niveau du réseau de la banque ou de l'établissement financier. Le règlement exige, par ailleurs, aux banques et établissements financiers ayant obtenu l'autorisation pour la mise sur le marché des produits de la finance islamique, de porter à la connaissance de leur clientèle les barèmes et les conditions minimales et maximales qui leur sont applicables.

Ils doivent informer les déposants, en particulier ceux titulaires des comptes d'investissement, des spécificités liées à la nature de leurs comptes, selon le règlement.

Chiffre du jour : 86,61 dollars

Les cours du pétrole ont progressé lundi, toujours stimulés par l'annonce d'une baisse de la production russe à partir de mars, qui a raffermi un marché toujours préoccupé par la demande occidentale. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a gagné 0,25%, pour clôturer à 86,61 dollars.



"الشروق" تنشر مذكرة وزارة المالية الخاصة بالعملية وضوابطها

إجراءات انتقالية لاستكمال إنجاز المشاريع حتى نهاية أبريل

ضبطت وزارة المالية كفاءات التسيير الانتقالي لعمليات البرامج الجارية الموقوفة بتاريخ 31 ديسمبر 2022، بعنوان البرامج القطاعية الممركزة والبرامج القطاعية غير الممركزة والمخططات البلدية للتنمية"، حيث تستمر هذه العملية الانتقالية إلى غاية 30 أبريل المقبل.



جمارك أدرار تحبط تهريب 5 أطنان من السكر و14 طن من الفريضة

تمكن أعوان الجمارك بأدرار، في عمليتين متفرقتين بالتنسيق مع أفراد الجيش الوطني الشعبي، من إحباط تهريب كميات معتبرة من الوقود المواد الغذائية على متن 3 شاحنات.

IMPORTATION DU RIZ ET DES LÉGUMINEUSES

Rezig s'explique

Annoncée via un communiqué émanant de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (Abef), la décision portant interdiction des opérations d'importation du riz et des légumes secs par les opérateurs privés a été longuement expliquée par le ministre du Commerce. Kamel Rezig affirme qu'il s'agit, non seulement de mettre un terme aux importations «anarchiques», mais également de mieux maîtriser la filière tout en assurant un approvisionnement au meilleur prix.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - L'annonce de l'octroi de l'exclusivité de l'importation du riz et des légumes secs à l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) avait été faite par l'Abef, avant que le ministre du Commerce ne sorte de son silence pour en expliquer les raisons. Kamel Rezig l'a fait dans une déclaration à la télévision publique, au cours de laquelle il est revenu sur les raisons ayant poussé le gouvernement à opter pour cette voie.

Plusieurs raisons sont invoquées, notamment ce qu'il qualifie d'importations «anarchiques» qui, en dépit des grosses quantités sur le marché, n'avaient pas eu d'impact sur la baisse des prix des légumineuses. Second souci : la protection de la production nationale, d'autant, dit-il, que les agriculteurs avaient réalisé, ces dernières années,

une production importante, et que les pouvoirs publics avaient mis en place une politique pour la relance de cette filière à travers l'augmentation des superficies dédiées à cette culture.

Enfin, Kamel Rezig assure qu'il s'agit d'une question de sécurité alimentaire et de maîtrise des approvisionnements, tout en maintenant le pouvoir d'achat et en maîtrisant les outils permettant d'intervenir en cas de hausse des prix sur les marchés internationaux.

Rezig a tenu à rappeler que la décision récemment prise d'accorder l'exclusivité à l'OAIC pour importer les légumineuses concernait les produits destinés aux industriels et venait compléter la même décision prise l'année écoulée relative à l'achat pour la revente en l'état.

La démarche, explique-t-il, aura été progressive avec une



Photos : DF

première étape en 2022, puis celle qui vient d'entrer en vigueur. Se voulant rassurant, le ministre du Commerce a affirmé que cette décision n'aura pas d'impact sur l'approvisionnement du marché national au regard de l'expérience déjà acquise par l'OAIC qui a déjà une expérience similaire, en ce qui concerne les céréales.

En accordant l'exclusivité à l'OAIC sur les céréales, dit-il, le marché est resté stable et les industriels ont continué à activer normalement, ajoutant que la semoule, la farine et les pâtes sont disponibles à des prix stables, malgré leur flambée sur les marchés mon-

diaux, grâce à la subvention de l'État. Anticipant sur les réserves pouvant être émises, le ministre du Commerce assure que la décision d'attribuer l'exclusivité d'importation à l'OAIC n'empêchait pas les commerçants locaux de s'approvisionner sur les marchés internationaux, alors que les industriels activant dans la filière des légumineuses, au nombre de dix, sont appelés à prendre attache avec l'OAIC, afin d'arrêter leur programme d'importation, en fonction de leurs besoins, et de discuter des formules les plus adéquates pour la mise en œuvre de la nouvelle mesure.

N. I.

INVESTISSEMENT NATIONAL **1.106 projets inscrits à l'AAPI**

Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkach, a fait savoir, hier à Alger, qu'un total de 1.106 projets d'investissement ont été enregistrés durant ces quatre derniers mois, représentant une valeur financière de 375 milliards de dinars. À l'occasion de la signature d'un accord de partenariat entre l'AAPI et le Conseil du renouveau économique algérien, (Crea), Omar Rekkach a présenté le bilan des actions accomplies par l'Agence depuis sa création en octobre 2022, en remplacement de l'ex-Andi. Selon lui, le passif hérité de cette instance a quelque peu empêché l'Agence d'entamer son travail convenablement. En chiffres, l'AAPI a dû récupérer de l'ex-Andi pas moins de 9.539 projets, dont 5.539 sont aujourd'hui en cours de réalisation et 347 projets achevés mais non encore mis en exploitation. S'agissant des projets entrant dans le portefeuille du CNI (Conseil national de l'investissement), leur nombre est de 99 dont 71 sont en cours de réalisation et 28 sont achevés et mis partiellement en exploitation, a indiqué Rekkach. Le portefeuille des investissements directs étrangers (IDE) est constitué, quant à lui, au 4 février dernier, de 35 projets enregistrés dont 11 étrangers et 15 en partenariat. Concernant la mise en place de la plateforme numérique de l'investisseur, le DG de l'AAPI a affirmé que le travail se poursuit pour finaliser ce projet, précisant toutefois que 2.221 comptes ont été déjà créés, dont 198 sont en cours de traitement. Sur un autre registre, Rekkach a indiqué que les doléances recueillies auprès des investisseurs s'articulent majoritairement autour du problème du foncier. Selon lui, les opérateurs économiques désireux de lancer des projets d'investissement insistent notamment sur la nécessité de «prévoir la reconversion de la concession après son arrivée à terme, afin d'assurer la pérennité du projet d'investissement qui en a bénéficié». Et d'évoquer aussi «l'impératif d'assainir les zones industrielles et les aménager pour accueillir des projets d'investissement». Aussi, les investisseurs relèvent, aujourd'hui, «l'absence d'accompagnement et de financement des travaux d'infrastructures dans certaines régions, souvent pris en charge par les investisseurs eux-mêmes sur leurs fonds propres». Une autre doléance recueillie fréquemment par l'AAPI concerne le retrait sans préavis des terrains octroyés aux investisseurs malgré un début de réalisation, ou encore le rejet des projets touristiques par l'administration en charge du foncier agricole et le rejet des projets agricoles par l'administration du secteur du tourisme. Enfin, les porteurs de projets d'investissement souhaitent aussi la réduction des intervenants administratifs dans l'octroi du foncier et la facilitation du processus de son obtention.

■ Lyes Mechti



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger